

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_55

~~~~~

### SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Madame DORIGO Rebecca, Maire-adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 11 septembre 2026

**PRESENTS :** *DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

**ABSENTS EXCUSES :** *TUPIN-BRON Jean (pouvoir à TAGAND Gilberte), MARTIN Françoise (pouvoir à DORIGO Rebecca), CIER Gael, MICHOUX Jonathan (pouvoir à ROBERT Nicolas), MOTTIEZ Adrien (pouvoir à LUCAS Lydie), CARTOTTO Alexandra (pouvoir à FAVRE-VICTOIRE Jean-François)*

Monsieur ROBERT Nicolas a été élu secrétaire.

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VACHERESSE ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2008 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur des zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître Audrey BELZ, notaire à THONON-LES-BAINS (74200), reçue et enregistrée en Mairie de VACHERESSE le 27 juillet 2026 et concernant la vente de parcelles bâties et non bâties cadastrées section C - numéros 2740 (surface : 12a 73ca), 2742 (surface : 00a 78ca) et 2743 (surface : 01a 36ca), lieu-dit « Ecotex » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les parcelles énumérées ci-dessus.
- **DIT** que cette décision sera notifiée à Maître Audrey BELZ, notaire à THONON-LES-BAINS (74200).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

La Maire-adjointe,  
Rebecca DORIGO



Le secrétaire de séance,  
Nicolas ROBERT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nicolas ROBERT.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 24/09/2026  
et publication du 24/09/2026*